



Belvaux/Sanem, le 28 avril 2025

AVIS AU PUBLIC

Objet: PAP-NQ procédure allégée
Réf. communale : PAP-NQ 2016-03 - MOD-01
Réf. ministre : 17912/39C
Loi applicable : Loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Le Collège des bourgmestre et échevins de la Commune de Sanem a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'en date du 31 mars 2025, une proposition de modification ponctuelle du nouveau quartier - «An der Walerwiss» a été introduite.

Objet du projet de modification : modification de la partie écrite et graphique

Le projet de modification peut être consulté à partir du 2 mai 2025 au 2 juin 2025 inclus.

- à la maison communale;
- sur www.suessem.lu/publications

Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Le dépôt est publié le **3 mai 2025** dans quatre quotidiens publiés et imprimés au Grand-Duché de Luxembourg.

Dans un délai de trente jours de la publication du dépôt dans les quatre quotidiens, les observations et objections contre la proposition de modification doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins par les personnes intéressées.

La secrétaire,
Pour la secrétaire empêchée,
la secrétaire adjointe
Tamara Duschène
Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz